

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'Étudier le préavis municipal No 75/2011-2016

-ADOPTION DU PLAN DE QUARTIER LENTILLIÈRES NORD

-DECISION FINALE RELATIVE A L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

-ADOPTION D'UNE SERVITUDE PERSONNELLE DE PASSAGE A PIED, MOBILITE DOUCE ET TOUS VEHICULES DE SERVICES EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE CRISSIER

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le mercredi 1er avril 2015 à 19h30 à la salle Sorge.

Elle était composée des membres suivants :

Mme Gay Bernadette	PS
Messieurs Germond Jacques-Edouard	ROLC
Paillard Claude	ROLC
Veillard Serge	CDC
Zysset Anton	CDC
Tavel Marc-Henri	CDC Président rapporteur
Gruffel Pascal	ROLC (absent)

La Municipalité est représentée par M. Tendon Michel, Syndic, M. Liaudet Jacques, chef du service de l'urbanisme, Mme Grossenbacher Nathalie, urbanisme, M. Syz, CEO de Patrimonium, était présent uniquement à la partie introductive, M. Sulzer du bureau Bauart architecture, et de M. Allain de Plarel urbanisme.

But du préavis

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil l'approbation du plan de quartier, d'adopter le projet de décision finale et d'octroyer une servitude de passage public à pied, à la mobilité douce et à tous les véhicules de service en faveur de la Commune de Crissier.

Préambule

M. le Syndic nous fait part que nous avons l'obligation de coordonner le vote de ce préavis au préavis no 76/2011-2016 et que l'un ne va pas sans l'autre.

La présentation, par le service technique, les mandataires et le propriétaire, à permis à la Commission de bien comprendre les éléments qui composent ce Plan de Quartier. La Municipalité, le service technique et les bureaux mandataires sont remerciés pour leur présentations et pour les réponses données aux questions de la Commission qui a pu obtenir une information complète sur le sujet.

L'adoption du plan de quartier par le Conseil communal se fait en parallèle aux conclusions de l'étude d'impact. (Pour plus de 500 places de parc, une étude d'impact sur l'environnement est nécessaire). Zéro opposition, une remarque de principe et une félicitation.

Calendrier

2011 Signature de l'accord cadre entre le propriétaire (Patrimonium), la commune et le canton.

2012 Concours d'urbanisme. Lauréat : Bauart architectes-urbanistes Bern.

2013 Exposition, information publique.

Présentation à la commission d'urbanisme et au Conseil communal.

Séance avec la Commission cantonale interdépartementale pour la protection de l'environnement.

2014 Présentation à la Cellule de pilotage technique du SDOL.

Présentation à la commission d'urbanisme du Conseil communal.

PQ soumis à l'examen préalable des services cantonaux.

2015 Information publique, aux propriétaires, aux membres du Conseil communal.

Enquête publique du plan de quartier (31 janvier-2 mars)

Rapport d'environnement

Selon le rapport d'impact d'environnement de l'évaluation des instances spécialisées, ainsi que de la commission interdépartementale pour la protection de l'environnement, le PQ " Lentillère Nord " est compatible avec l' environnement, pour autant que toutes les conditions des rapports soient remplies. Nous rappelons que le PQ est situé au cœur d'un site stratégique d'importance cantonale.

Servitude

Afin de rendre accessible le futur quartier à tout public, une servitude de passage public à pied, mobilité douce et pour tous les véhicules de service en faveur de la Commune a été négociée avec le propriétaire

foncier qui a signé une convention avant l'enquête publique.

Gouvernance.

La Municipalité, le service technique et le propriétaire ont déjà eu plusieurs séances afin de finaliser un document concernant la gouvernance (des lieux communs).

Chauffage. Le quartier Lentillières Nord sera desservi par CRCAD

Participation financière du propriétaire aux infrastructures et aux équipements communautaires de frs 3'700'000 à 5'200'000 selon l'option de construction choisie. 1000 m2 de surface de plancher constructible en faveur de la commune, à env. 6'000 frs/m2. Route, trottoirs etc... pour env. 4'780'000 frs, plus routes intérieures et une réserve de frs. 300'000 par passerelles sur les routes cantonales

Discussion

Les commissaires se sont rendus compte de la hardiesse de ce projet. Un tel plan de quartier n'avait jamais eu cours sur la commune . Seules les mesures d'équipement (liaison sécurisée des modes doux en traversée des routes cantonales) ont suscités des remarques. En effet, la passerelle nord devra être réalisée dès le début des travaux. Ceci nous est apparu très important, afin que les nouveaux habitants puissent avoir un contact direct avec les zones commerciales.

Le deuxième point soulevé : La circulation. Amener 3500 véhicules par jour en plus dans ce lieu demandera une gestion très précise et efficace du trafic ! (cela est-il bien raisonnable ?)

Les commissaires ont reconnu l'excellent travail accompli à ce jour.

Conclusion de la commission

C'est à l'unanimité de ses membres, que la Commission vous propose Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Crissier, le 19 avril 2015

Le président-rapporteur

Tavel Marc-Henri

Annexe :

- Plan de quartier " Lentillière Nord " résultat de l'évaluation (boussole 21)

- Présentation au Conseil communal du PQ " Lentillière Nord "
- " Lentillière Nord " un côté jardin (urbanisme Crissier)